



12 juin 2024

L'honorable Vince McKay  
Ministre des Affaires municipales et communautaires  
Ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs  
Ministre responsable de la Régie des entreprises de service public

**Objet : Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

Je vous confirme par la présente votre mandat de ministre des Affaires municipales et communautaires, de ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs, et de ministre responsable de la Régie des entreprises de service public.

En tant que Conseil exécutif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), nous entreprenons un cheminement collectif qui orientera le territoire dans une période de transition et de changement transformateur au cours de la 20<sup>e</sup> législature. Ensemble, nous ferons progresser notre vision commune qui consiste en des Territoires du Nord-Ouest (TNO) qui prospèrent dans tous les aspects, qui encouragent l'utilisation et la promotion de nos ressources humaines et naturelles, qui établissent et maintiennent une gestion financière durable, et qui font progresser la gouvernance collaborative avec les gouvernements autochtones.

Notre succès collectif dans la réalisation des priorités de la 20<sup>e</sup> Assemblée législative (les priorités) exige la volonté et l'engagement de tous les députés de l'Assemblée législative de travailler ensemble dans leurs rôles respectifs, dans l'intérêt des résidents des TNO. Dans un esprit de gouvernement de consensus, je m'attends à ce que vous entreteniez des relations constructives, ouvertes, respectueuses et axées sur la collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif et les simples députés. Les principes directeurs et les conventions sur les processus établissent les principes fondamentaux de la communication, de la transparence, de la responsabilisation et de la prise de décisions inclusives qui sont essentiels à un gouvernement de consensus efficace aux TNO. En tant que ministre, vous devez rendre compte à l'Assemblée législative du respect de ces principes, de votre leadership, de l'exécution de vos responsabilités et des décisions prises par le Conseil exécutif.

Le GTNO n'est qu'un des gouvernements en place aux TNO. La collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones est essentielle à la réalisation de notre mandat. Les TNO peuvent montrer au Canada et au monde entier ce que la gouvernance collaborative entre les gouvernements autochtones et les administrations publiques permet d'accomplir.



En tant que ministre, vous devriez faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance dans le cadre de l'exécution du mandat du GTNO en vous engageant à atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; à faire progresser, à régler et à mettre en œuvre les accords sur les droits des Autochtones; à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; à échanger de l'information et à innover grâce à des partenariats formés avec les gouvernements autochtones, le gouvernement fédéral, les administrations communautaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé; et à honorer le dévouement du GTNO à l'égard de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilisation. J'attends des ministres qu'ils renforcent les relations intergouvernementales avec les gouvernements autochtones et qu'ils fassent progresser les questions d'intérêt commun en collaborant avec le gouvernement fédéral pour augmenter le financement versé aux TNO.

Les priorités de la 20<sup>e</sup> Assemblée législative orienteront notre travail pendant une période difficile. Le GTNO doit adopter des approches plus collaboratives et coordonnées quant à la prestation des programmes et des services, en veillant à ce qu'ils soient conçus selon une approche axée sur la personne qui accorde la priorité à l'équité et à la facilité d'accès pour tous les résidents. Les ministères devront échanger, collaborer et communiquer entre eux à l'échelle du gouvernement afin de donner au Conseil exécutif les meilleurs conseils et les options les plus complètes à prendre en considération. En reconnaissant ce besoin, je n'ai pas attribué de portefeuilles symboliques axés sur les clients pour les jeunes, les aînés et les personnes handicapées au sein du gouvernement. Je m'attends plutôt à ce que tous les ministres demandent à leurs ministères de travailler ensemble pour répondre efficacement et équitablement aux besoins de divers groupes de clients dans le cadre des politiques d'établissement existantes de leurs ministères, et pour trouver des solutions stratégiques qui sont, par définition, axées sur la personne et qui favorisent une prestation cohérente et efficace des programmes et des services. Le GTNO a pris des engagements dans le cadre de son mandat qui s'harmonisent à chacune des priorités, afin de concrétiser cette vision. Je m'attends à ce que vous, en collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif, fassiez appel au comité du Conseil exécutif compétent pour faire progresser les engagements pris dans le mandat et élaborer des propositions coordonnées à soumettre à l'attention du Conseil exécutif.

Le GTNO dispose d'une main-d'œuvre extraordinaire qui s'efforce constamment d'offrir aux résidents des services et des programmes du mieux qu'elle le peut. En tant que ministres, nous devons mettre à la disposition des fonctionnaires les conseils et les outils nécessaires pour qu'ils travaillent avec nous, dans le cadre de notre engagement à servir la population des TNO. Je vous demande de donner l'exemple, pour montrer que la collaboration est la clé du succès. Le renforcement des relations et la mise en place de nouvelles façons de collaborer nécessiteront de l'innovation, de la créativité, de l'adaptabilité et de l'humilité à l'échelle du gouvernement et de la fonction publique. Nous devons nous comporter avec professionnalisme et intégrité, préserver la confidentialité de toutes les questions liées au Conseil exécutif et aux discussions et procédures connexes, et ne jamais perdre de vue notre vision commune d'un territoire où les gens sont encouragés à vivre, à travailler et à grandir comme ils le souhaitent.



Les répercussions du changement climatique requièrent une attention immédiate et devraient sous-tendre la prise de décisions responsables. Les inondations, les feux de forêt et la dégradation du pergélisol ont une incidence de plus en plus forte sur notre contexte opérationnel et constituent une source de tensions financières, culturelles et affectives. En tant que gouvernement, nous devons nous adapter à l'évolution de l'environnement et prendre des mesures qui inspirent la confiance des résidents en notre capacité à les soutenir et à s'attaquer de façon significative aux causes et aux effets du changement climatique.

Nous devons relever le défi d'offrir les programmes et les services auxquels les résidents s'attendent et dont ils ont besoin, tout en tenant compte d'une réalité financière limitée. Bien que cette tâche soit difficile, elle n'est pas impossible. Nous avons la possibilité de rétablir l'équilibre financier du GTNO et de mettre le territoire et ses résidents sur la voie du succès à long terme en engageant de saines dépenses publiques. Nous nous appuierons sur la Stratégie de viabilité budgétaire pour relever les défis auxquels nous serons confrontés au cours des quatre prochaines années, notamment les défis inconnus qui se présenteront inévitablement, tout en allouant des dépenses gouvernementales permettant de bien prendre en compte les priorités de la 20<sup>e</sup> Assemblée législative. En veillant à ce que nos finances soient saines, nous garantirons la certitude et la sécurité pour les résidents, aujourd'hui et dans l'avenir.

En plus de nous assurer de concentrer nos ressources existantes pour obtenir un impact maximal, nous devons nous concentrer sur le développement économique. Il s'agit notamment de combler l'important manque d'infrastructures de notre territoire par rapport au reste du Canada, car le bien-être des résidents est directement influencé par la force et la résilience des infrastructures en place aux TNO. Vous êtes responsable de la collaboration interministérielle et intergouvernementale afin d'aider à simplifier les processus réglementaires et à optimiser les avantages du développement pour les Ténois. En appuyant la création de logements convenables et abordables, de réseaux de transport, de systèmes énergétiques propres et fiables et d'infrastructures numériques, nous améliorerons notre potentiel économique et la qualité de vie des résidents et des collectivités, multiplierons les possibilités d'éducation, de perfectionnement des compétences et d'entrepreneuriat, et jetterons les bases de la croissance et de la durabilité futures.

Les priorités de la 20<sup>e</sup> Assemblée législative reconnaissent que les traumatismes individuels, collectifs et intergénérationnels sont à l'origine de bon nombre des défis liés à la santé et de défis sociaux qui touchent les familles et les collectivités des TNO. La colonisation et le racisme systémique sont les causes profondes de ces traumatismes au sein des peuples autochtones et doivent être pris en compte pour réduire et prévenir les problèmes sociaux et de mieux-être psychologique. La sécurité culturelle, ce qui comprend un accès facile et équitable, doit être au cœur de la conception des politiques et des programmes. Pour promouvoir la sécurité culturelle, il faut s'engager dans un travail significatif de lutte contre le racisme, tant sur le plan individuel que systémique. Vous êtes responsable de donner l'exemple dans ce domaine. Les leaders autochtones ont vivement exprimé le souhait que le GTNO échange avec eux en tant que partenaires pour s'attaquer aux problèmes sociaux et de mieux-être psychologique auxquels se heurtent les résidents en éliminant les obstacles et en appuyant la conception et la prestation de programmes adaptés à la culture et axés sur la personne. Il vous incombe d'appuyer cette démarche en assurant la coopération interministérielle et intergouvernementale, ce qui comprend la promotion de la prestation intégrée des services et la promotion d'une culture de collaboration axée sur les solutions.



Notre rôle, en tant que Conseil exécutif, est essentiel pour guider notre gouvernement dans la réalisation d'une vision commune de l'avenir des TNO. Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'un territoire uni, résilient et prospère, fondé sur un véritable partenariat et une gouvernance collaborative. J'espère que vous travaillerez sans relâche, à mes côtés, pour accomplir la tâche stimulante et gratifiante de diriger le GTNO, afin qu'il réalise le plein potentiel et les aspirations des TNO et de sa population, aujourd'hui, et pour les générations à venir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. J. Simpson".

R. J. Simpson  
Premier ministre

Pièce jointe



## **Ministre des Affaires municipales et communautaires**

En tant que ministre des Affaires municipales et communautaires, vous êtes chargé de diriger votre ministère pour qu'il réalise son mandat tel qu'il est énoncé dans la Politique sur la création du ministère des Affaires municipales et communautaires, qui consiste notamment à développer et à soutenir les administrations communautaires devant répondre aux besoins des résidents et leur rendre des comptes afin qu'elles aient suffisamment de pouvoirs législatifs et de ressources pour assumer leurs responsabilités communautaires, offrir des programmes et des services publics essentiels au bon déroulement de la vie communautaire et négocier efficacement avec les autres administrations et organismes. Vous êtes également chargé de protéger les intérêts des consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, votre ministère entreprend une vaste gamme d'activités dont vous êtes toujours responsable.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, vous prendrez les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
  - créant un modèle permettant d'inclure les gouvernements autochtones dans la planification des mesures d'urgence et de rétablissement;
  - collaborant régulièrement avec la NWT Association of Communities (Association des collectivités des TNO) et l'organisme Local Government Administrators of the NWT (Administrations municipales des TNO) sur des questions clés concernant les administrations communautaires, le gouvernement et la gouvernance;
  - élaborant des programmes communs ou intégrés pour permettre aux ministères d'échanger des informations et ainsi réduire les charges administratives et améliorer les services offerts au public.
- Améliorer la pertinence, l'accessibilité et l'abordabilité des options de logement aux TNO en :
  - soutenant les administrations communautaires, dans le cadre du processus de planification des immobilisations pour déterminer les mesures d'aménagement du territoire en fonction de l'évaluation des besoins en matière de logement et réduire les obstacles à la construction de logements.
- Renforcer l'assise économique des TNO, appuyer le développement du secteur privé et renforcer la capacité communautaire, encourager la diversité des activités économiques entre les secteurs et réduire le coût des activités commerciales aux TNO en :
  - mettant en œuvre le Plan stratégique d'apprentissage et de perfectionnement pour les administrations communautaires;
  - élaborant et mettant en œuvre un programme de certification professionnelle axé sur les compétences pour les exploitants de stations de traitement de l'eau afin de limiter les obstacles à la certification;
  - mettant au point un cadre de planification communautaire et des guides connexes pour aider les administrations communautaires à adopter des pratiques exemplaires et à répondre aux besoins du public.



- Renforcer les mesures préventives, sensibiliser le public et améliorer l'accès à des soins de santé tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture en :
  - veillant à ce que le service 9-1-1 des TNO réponde à une norme de soins durable.
- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
  - faisant le point sur le système sportif et récréatif dans le contexte du Cadre pour une vie active.
- Accroître la sécurité des résidents et des collectivités en :
  - veillant à ce que le système de gestion des urgences des TNO reste pertinent, efficace et adapté aux contextes particuliers du territoire;
  - continuant à appuyer les stratégies du GTNO, notamment le Cadre stratégique sur le changement climatique des TNO pour 2030 et le Plan d'action 2025-2029, ainsi que la Stratégie sur la gestion des déchets des TNO;
  - actualisant et en offrant la formation sur le changement climatique aux administrations communautaires;
  - encourageant le respect de la *Loi sur la prévention des incendies* et de ses règlements en offrant un processus efficace d'examen des plans et en multipliant les activités réglementaires du Commissariat aux incendies grâce au renforcement de sa capacité d'inspection.
- Promouvoir la sécurité des résidents et des collectivités aux TNO en :
  - aidant les administrations communautaires à appliquer des règlements en faveur de la sécurité publique;
  - élaborant une stratégie ténoise pour les jeunes.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, vous devez également :

- appliquer les changements apportés à la Politique sur le financement des activités d'exploitation et d'entretien, élaborée en collaboration avec l'Association des collectivités des TNO afin de remédier aux inégalités entre les collectivités.
- trouver et mettre en place des solutions pour combler le manque de capacité d'évaluation des propriétés pour les collectivités.
- établir un cadre de suivi et d'évaluation pour les politiques de financement des administrations communautaires en 2024-2025.
- collaborer avec la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour améliorer l'accès des collectivités aux infrastructures de loisirs situées dans les écoles.
- explorer les possibilités de faciliter le processus de transfert des titres de propriété des résidences intergénérationnelles.



- collaborer avec la ministre des Finances pour poursuivre la phase 2 des modifications de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers*.
- réviser et actualiser la Politique sur l'aide en cas de sinistre et la Politique sur l'aide financière en cas de sinistre, en mettant l'accent sur la clarté, l'accessibilité et la flexibilité, afin de mieux soutenir les résidents lors de l'étape de rétablissement après un sinistre.

### **Ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs**

En tant que ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs, vous aiderez la Commission à mener à bien sa mission visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, à offrir un régime de responsabilité sans égard à la faute aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés aux Territoires du Nord-Ouest, conformément à la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*.

### **Ministre responsable de la Régie des entreprises de service public**

En tant que ministre responsable de la Régie des entreprises de service public, vous êtes chargé de diriger cet organisme pour qu'il réalise son mandat de réglementation des services publics aux Territoires du Nord-Ouest, conformément à la *Loi sur les entreprises de service public*.